

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**  
-----

DECRET N° 2004-038 DU 29 JANVIER 2004

chargeant Monsieur Alain ADIHOU, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur, de l'intérim de Monsieur Fatiou AKPLOGAN, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, pour compter du mercredi 28 janvier 2004.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU le Décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du Gouvernement ;

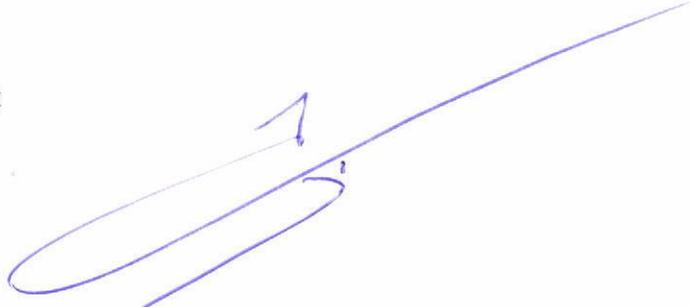
**DECRETE**

Article 1<sup>er</sup> : Pour compter du mercredi 28 janvier 2004 Monsieur Alain ADIHOU, Ministre Chargé des Relations avec les Institutions, la Société Civile et les Béninois de l'Extérieur est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion de l'Emploi, Monsieur Fatiou AKPLOGAN, pendant son absence.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 29 janvier...2004

par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



**Mathieu KEREKOU**

Ampliations : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CC 2 – CES 2 – HAAC 2 – MICPE 2 – MFE 2 – MCRI-SCBE 2  
AUTRES MINISTERES 18 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 12 – JORB 1.